



## AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

### Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course. Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Nom de la compétition : **Entrainement CCE 2024**

Dates complètes : **24 et 25 Février 2024**

Lieu : **Baie de Quiberon**

Autorité Organisatrice : **Yacht Club du Croquesty Arzon (YCCA)**

Grade : **5B**

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### **Préambule**

#### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

## **1 REGLES**

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2
- 1.3 Les règlements fédéraux

## **2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir du 12 février 2024 sur le site du YCCA
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante [www.ycca.fr](http://www.ycca.fr)

## **3 COMMUNICATION**

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse [www.ycca.fr](http://www.ycca.fr)
- 3.2 DP. A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte aux

- 4.1 Grands Surprises du loueur « YELLOW IMPACT SAILING » inscrits sur l'entraînement.  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
- 4.3 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :  
- la licence Club FFVoile valide  
b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :  
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing  
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros  
c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits auprès de l'organisation.

## 5 DROITS A PAYER

Voir CCE

## 6 PUBLICITE

- 6.1 [DP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Néant

## 8 PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription samedi matin à la Trinité sur mer (bureau Yellow Impact Sailing)
- 8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :  
A la discrétion de l'organisateur

- 8.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
24/02/2024	13h30	GS
25/02/2024	10h30	GS

- 8.4 Nombre de courses : une à plusieurs par jour

## 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

A discrétion de l'AO.

## 10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Néant

## 11 LIEU

L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

## 12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construits ou côtiers.  
L'emplacement de la zone de course est situé en Baie de Quiberon.

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour l'ensemble des classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14 CLASSEMENT

Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

## 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme de l'YCCA.

## 16 BATEAUX LOUÉS

GRAND SURPRISE "YELLOW IMPACT SAILING"

## 17 **EMPLACEMENTS**

[DP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

## 18 **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 19 **PROTECTION DES DONNÉES**

**19.1 Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**19.2 Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 20 **ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

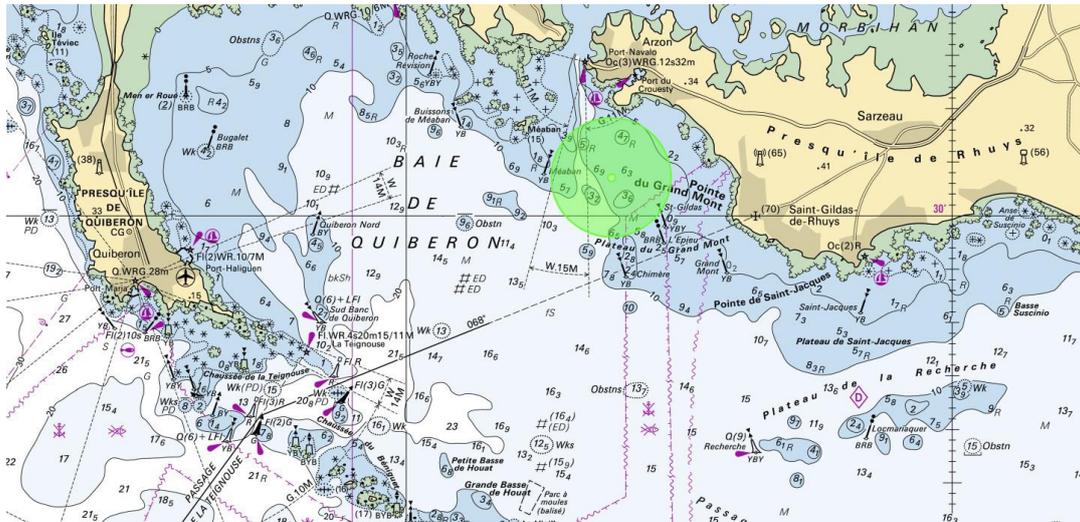
## 21 **PRIX**

Les prix seront distribués à la discrétion de l'AO.

## 22 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

YCCA  
Port du Crouesty  
56640 ARZON  
Tel.: 02 97 53 78 07  
[info@ycca.fr](mailto:info@ycca.fr)  
[www.ycca.fr](http://www.ycca.fr)

## ANNEXE ZONE DE COURSE DES PARCOURS CONSTRUITS



## ANNEXE ZONE DE COURSE

